

EMBARQUER LES VÉLOS À BORD DES VÉHICULES

Objet d'une forte demande des utilisateurs, notamment auprès des grands transporteurs comme la SNCF et la RATP, l'embarquement des vélos à bord des véhicules de transport public doit être facilité. Complémentaire des formules de stationnement aux points d'arrêt, il est surtout utile pour les déplacements imprévus ou exceptionnels (vacances, loisirs). Il n'offre cependant qu'une capacité limitée pour un encombrement important et risque de retarder l'exploitation des bus, tramways, métro, trains ou autocars.

ADAPTER LES MATÉRIELS ET LE SERVICE

Hors vélos pliants (une bonne solution mais dont le coût reste élevé), le transport des vélos peut être résolu par l'adaptation des matériels et des facilités d'embarquement, mais aussi par une exploitation adaptée du service, tenant compte du trafic voyageurs et des capacités de stockage qui évoluent au cours de la journée et de la semaine. Généralement gratuit, il est souvent autorisé – par les entreprises de transport qui le pratiquent – en dehors des heures de pointe (7h-9h30 et 17h-21h) et pendant les fins de semaine et les jours fériés pour un nombre limité de vélos par véhicule ou par voiture; ils sont alors soit tenus à la main, soit immobilisés par un système de fixation.

Dans les autocars, des remorques d'une douzaine de vélos peuvent offrir une solution adaptée.

Là où existent des batobus comme à Lorient ou La Rochelle ou des navettes de liaison avec les îles, très pri-

sées en période touristique, l'embarquement des vélos doit être une priorité.

MÉTHODES DE RANGEMENT DES VÉLOS

Il existe plusieurs façons de ranger des vélos sur une plateforme ou dans un compartiment spécifique:

- horizontalement, par appui simple du vélo sur une paroi et/ou fixation d'une main courante,
- verticalement, par accrochage à un crochet au plafond ou sur une paroi, avec ou sans l'aide d'un «rail» facilitant le rangement,



STAC

En Allemagne, Suisse et aux Etats-Unis, des bus urbains ou interurbains sont équipés de racks porte-vélos disposés à l'arrière ou à l'avant des véhicules. Chambéry, Annecy et Versailles en ont fait l'expérimentation (soumise à agrément de la Drire) (Chambéry).

- ou encore, des sièges rele- vables font place à des pince- roues.



CUS



CUS



SNCF

L'accès des cyclistes – et de bien d'autres voyageurs – est facilité par un emmarchement réduit ou à niveau (planchers surbaissés, accès par des quais d'embarquement) et des ouvertures larges (Strasbourg). A Rouen, deux vélos peuvent être embarqués dans les bus de la ligne régulière 1.

Les TER acceptent gratuitement et librement (sans réservation) les bicyclettes, soit dans des compartiments de type bagages accompagnés, soit sur certaines plateformes voyageurs.

fiche 9

FICHE PUBLIÉE ET DIFFUSÉE PAR:

- le Certu - 9, rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 06 - Télécopie: 04 72 74 59 30
- le Club des villes cyclables - 33, rue du faubourg Montmartre, 75009 Paris - Télécopie: 01 56 03 92 16

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE: Ville de Nantes

RÉALISATION:

Rédaction: ont contribué à la rédaction de cette fiche: les experts vélo des Cete: C. Gueguen, J.J. Laine, G. Lieutier, E. Metzger, A. Pruvost, A. Schoell, F. Tortel; D. Hauser (Adeus) et Ph. Tostain (Conseil général Nord - Pas de Calais); le Comité technique Club des villes cyclables: J.M. Herry; le département Sécurité, voirie, espace public du Certu: G. Laferrère et Ch. Babilotte; F. Loiseau (Amarcande)

ÉDITION: Certu - 9, rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 06
Conception - réalisation: Amarcande - 57, rue Lancry, 75010 Paris
décembre 2000

